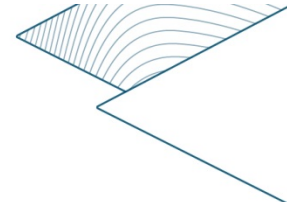


**Note d'informations
aux nouveaux étudiants
en cycle ingénieurs**

Rentrée septembre 2022

Sommaire

- 1. Dossier pour l'inscription administrative - p 3/4**
- 2. Inscription et début des cours pour les étudiants de 1^{re} année - p 5**
- 3. Inscription et début des cours pour les étudiants de 2^e année - p 6**
- 4. Inscription et début des cours pour les étudiants de 3^e année - p 7/8**
- 5. Inscription et début des cours pour les étudiants de 4^e année - p 9**
- 6. Inscription et début des cours pour les étudiants de 5^e année - p 10**
- 7. Inscription et début des cours pour les étudiants internationaux arrivant en programme d'échange - p 11**
- 8. Etudiants en formation par apprentissage - p 12**
- 9. Procédure d'inscription - p 13/17**
- 10. RIB de l'établissement - p 18**



DOSSIER POUR L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

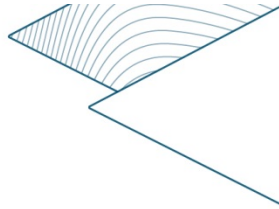
1. Téléchargez le dossier d'inscription sur le site internet de l'[INSA Rennes](https://www.insa-rennes.fr)

2. Dates de retour du dossier d'inscription

Année	Étudiants concernés	Date retour du dossier d'inscription
1 ^{re} année	Étudiants admis définitivement (sans vœux en attente) avant le 8 juillet	Le plus tôt possible et avant le 22 juillet
	Étudiants admis définitivement (sans vœux en attente) après le 8 juillet	Avant le 15 août
	Étudiants admis définitivement (sans vœux en attente) après le 15 août	Envoyer le dossier dès retour positif de Parcoursup de l'admission
2 ^e année	Étudiants admis définitivement (pas sur liste d'attente)	Avant le 11 juillet
3 ^e année	Étudiants admis définitivement (sans vœux en attente)	Le plus tôt possible et avant le 15 août
	Étudiants admis définitivement et tardivement après le 15 août	Envoyer le dossier le plus tôt possible
4 ^e année	Étudiants admis définitivement	Avant le 15 août

Tout étudiant n'ayant pas restitué le dossier à la date indiquée sera considéré comme démissionnaire. En cas de retard ou de démission, merci de bien vouloir nous prévenir par mail : scol@insa-rennes.fr.

3. **Retourner le dossier par mail** : inscriptions@insa-rennes.fr en insérant la photo JPEG dans le dossier ou en la joignant dans le mail (n'oubliez pas de la renommer). À retourner en un seul document au format suivant : NOM-PRENOM-année.pdf
Exemple : 1^{re} année ingénieurs : NOM-PRENOM-1A.pdf



Les autres pièces devront être remises obligatoirement le jour de l'inscription y compris la notification de bourse, sauf pour les étudiants internationaux qui devront envoyer le dossier et les pièces jointes par mail (un seul fichier nommé comme ci-dessus).

Pour tout renseignement complémentaire, **la Scolarité** sera à votre disposition **à partir du 17 août 2022. La présence lors du créneau d'inscription est obligatoire** pour tous les étudiants ayant confirmé l'acceptation de l'admission. Afin d'éviter les files d'attente, il est impératif de respecter les horaires de convocation. Il est inutile de se présenter à l'accueil avant l'heure d'ouverture des inscriptions. Les retardataires peuvent être reçus jusqu'à la fermeture des inscriptions. En cas d'impossibilité, envoyer un mail à scol@insa-rennes.fr une réponse vous sera apportée à partir du 17 août.

Étudiants de 1^{re} année

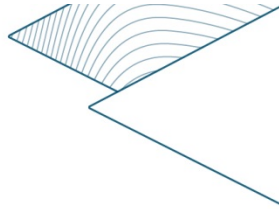
Étudiants internationaux de la filière internationale de 1^{re} année (école d'été)

Inscriptions : mercredi 24 août 2022

> Matin : installation en résidence

> Après-midi de 14h à 16h – Bureau 5 Scolarité (Bâtiment 2 RDC)

Début des cours : jeudi 25 août 2022



Étudiants de 1re année (inclus étudiants internationaux ex-SPIR)

Inscriptions : mardi 30 août 2022 à la Halle polyvalente

Début des cours : mercredi 31 août 2022

Horaires par ordre alphabétique du nom de famille :

> 8 h 30 à 10 h 30 - A à D

> 10 h 30 à 12 h 30 - E à L

> 13 h à 15 h - M à Z

> 15 h à 16 h - étudiants internationaux

Étudiants de 1re année - Filière INSA-Sciences Po Rennes

Inscriptions : mardi 30 août 2022 à la Halle polyvalente de 8h30 à 10h

Début des cours : mercredi 31 août 2022

Étudiants de 2^e année

Nouveaux entrants

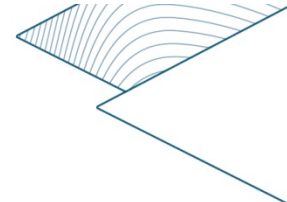
Inscriptions : mercredi 31 août 2022 de 9h à 10h à la Halle polyvalente

Début des cours : lundi 5 septembre 2022 à 8h

Réinscriptions : Filière Ingénieurs (inclus les étudiants en Filière INSA-Sciences Po Rennes)

En ligne (à favoriser) ou jeudi 1er septembre 2022 de 8h30 à 10h30 à la Halle polyvalente

Début des cours : lundi 5 septembre 2022



Étudiants de 3^e année

Nouveaux entrants

Spécialités INFO et MA

Inscriptions : lundi 29 août 2022 de 9h à 10h à la Halle polyvalente

Début des cours : lundi 29 août 2022 (après-midi)

Spécialités EII-GCU-GMA-GPM-E&T

Inscriptions : vendredi 2 septembre 2022 à la Halle polyvalente

Début des cours : lundi 5 septembre 2022

Horaires par ordre de convocation des spécialités EII-GCU-GMA-GPM et E&T

- > 9h - 9h30 : spécialité EII
- > 9h30 - 10h : spécialité GCU
- > 10h - 10h30 : spécialité GMA
- > 10h30 - 11h : spécialité GPM
- > 11h - 12h : spécialité E&T

Réinscriptions

En ligne (à favoriser)

OU

Spécialité MA (inclus les étudiants en Filière INSA-Sciences Po Rennes)

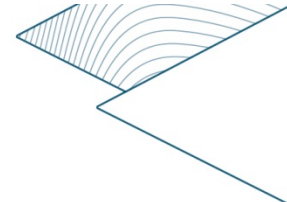
Réinscription : lundi 29 août 2022 de 10h à 11h à la Halle polyvalente

Début des cours : mardi 30 août 2022 à 8h

Spécialités EII-GCU-GMA-INFO-GPM-E&T (inclus les étudiants en Filière INSA-Sciences Po Rennes)

Inscriptions : vendredi 2 septembre 2022 de 13h30 à 15h30 à la Halle polyvalente

Début des cours : lundi 5 septembre 2022



Étudiants de 3e année INSA Euro-Méditerranée

Inscriptions : jeudi 1 septembre 2022 de 14h à 15h30 - Bâtiment 2 – Bureau des Relations Internationales

Début des cours : lundi 5 septembre 2022

Étudiants de 4^e année

Nouveaux entrants (inclus les doubles-diplômes)

Spécialité INFO

Inscriptions : lundi 29 août 2022 de 13h30 à 14h30 à la Halle polyvalente

Début des cours : mardi 30 août 2022 à 8h

Spécialités EII-GCU-GMA-MA-GPM-E&T

Inscriptions : mercredi 31 août 2022 de 10h à 11h à la Halle polyvalente

Début des cours : mercredi 31 août 2022 (après-midi)

Réinscriptions (inclus les étudiants en Filière INSA-Sciences Po Rennes)

En ligne (à favoriser)

OU

Spécialité INFO

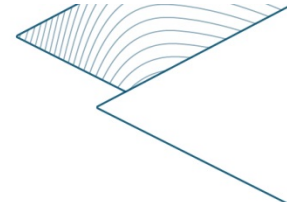
Inscriptions : lundi 29 août 2022 de 14h30 à 15h30 à la Halle polyvalente

Début des cours : mardi 30 août 2022 à 8h

Spécialités EII-GCU-GMA-MA-GPM-E&T

Inscriptions : mercredi 31 août 2022 de 11h à 12h30 à la Halle polyvalente

Début des cours : mercredi 31 août 2022 (après-midi)



Étudiants de 5^e année

Réinscription

En ligne (à favoriser)

OU

Réinscription : lundi 3 octobre 2022 de 9h à 10h30 – Bureaux 5 Scolarité – Bâtiment 2 RDC

Début des cours : lundi 3 octobre 2022 (après-midi)

Etudiants internationaux arrivant en programme d'échange

	Jour et horaires	Lieu	Date des cours
Étudiants de 3 ^e et 4 ^e année	<u>Lundi 29 août 2022</u> de 14h à 15h30	Bâtiment 2 - Bureau des Relations Internationales	Se reporter aux jours d'inscription en cycle ingénieur
Étudiants de 5 ^e année	<u>Jeudi 29 septembre 2022</u> de 14h à 15h30	Bâtiment 2 - Bureau des Relations Internationales	Se reporter aux jours d'inscription en cycle ingénieur

Étudiants en formation par apprentissage

Électronique-CDTI

S'adresser à e-cdti@insa-rennes.fr

GMA-FISA

S'adresser à deptgma@insa-rennes.fr

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Réception des dossiers d'inscription

Seuls les étudiants (ayant confirmé leur admission) sont autorisés à télécharger le dossier d'inscription.

Procédure d'inscription (pour les nouveaux entrants)

> Règlement des droits d'inscription sur place auprès de l'Agence comptable, vérification auprès de la Scolarité des données : adresse, bourses, etc.

> Délivrance de la carte étudiant et des certificats de scolarité, de la carte multi-accès et restauration, du login et de l'adresse mail vous permettant de vous connecter au réseau informatique.

> Les étudiants pourront ensuite se rendre directement à l'accueil du service Hébergement (Résidence Bréhat, bâtiment 14) et prendre possession de leur chambre.

Vous serez également accueilli par l'Amicale des Élèves de l'INSA Rennes (AEIR) et l'Association Sportive de l'INSA Rennes (AS).

Droits d'inscription

Les droits d'inscription sont à régler le jour de l'inscription.

- > Par **carte bancaire** (de préférence)
- > Par chèque à l'ordre de l'agent comptable de l'INSA de Rennes
- > En espèces
- > Virement bancaire (conseillé pour le paiement des droits différenciés) pour le montant total sur le compte INSA (voir RIB INSA). Veuillez indiquer le NOM de l'étudiant, le prénom dans le libellé du virement et fournir par mail à scol@insa-rennes.fr la preuve du versement effectué.

Étudiants extracommunautaires

Des droits différenciés sont à régler à la rentrée, nous vous invitons donc à prendre connaissance des modalités sur notre site Internet : <https://www.insa-rennes.fr/cout-bourses.html>. Les étudiants règlent leurs droits le jour de l'inscription. Toutefois, vu le

montant, nous conseillons aux étudiants de procéder à un virement administratif 10 jours avant le jour de l'inscription (voir RIB ci-dessous). Les étudiants concernés par l'exonération partielle (résidents fiscaux en France ou étudiants ayant débuté leur scolarité avant la rentrée 2019 dans un établissement français sans rupture jusqu'à la rentrée 2022) devront apporter les justificatifs.

Cotisation Vie Étudiante et de campus (CVEC) : 95 euros (tarif 2022 / 2023)

Cette contribution annuelle est à régler par tous les **étudiants y compris ceux en apprentissage** en formation initiale, sauf :

- > Les boursiers sur critères sociaux du CROUS
- > Les boursiers du gouvernement français (BGF)
- > Les étudiants bénéficiant du statut de réfugié
- > Les étudiants bénéficiant de la protection subsidiaire
- > Les demandeurs d'asile

Non concernés : les étudiants en formation continue ou ceux bénéficiant d'un contrat de professionnalisation.

Quel que soit votre statut vous devez fournir :

- > l'attestation d'acquittement
- Ou
- > l'attestation d'exonération

L'attestation sera à remettre à l'INSA Rennes avec votre dossier d'inscription ou le jour de l'inscription.

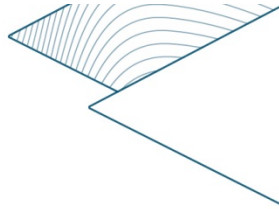
Pour ceux qui l'auront obtenu, le n° CVEC devra figurer sur le dossier d'inscription.

Le paiement en ligne peut s'effectuer sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr>

Le jour du rendez- vous pour votre inscription administrative, vous devez obligatoirement être en possession du certificat CVEC. Sans ce document, nous ne pourrons pas procéder à votre inscription.

Bourse du CROUS 2022 / 2023

- > Fournir la notification de bourse conditionnelle le jour de l'inscription
- > À défaut, l'étudiant est redevable de la totalité des droits d'inscription.
- > Possibilité de fournir l'attestation après les inscriptions. L'étudiant doit s'acquitter des droits d'inscription, il devra ensuite présenter une demande de remboursement à la Scolarité en joignant un RIB.



Boursiers d'un CROUS hors Académie de Rennes

La Scolarité se charge de faire la demande de changement auprès du CROUS de Rennes.

Sécurité sociale

- > Les nouveaux entrants français restent rattachés au régime de leurs parents.
- > Les étudiants français et internationaux précédemment entrés dans l'enseignement supérieur français sont basculés automatiquement à la CPAM de leur domicile.

Santé

Renseigner la fiche infirmerie et l'envoyer à personnel-sante@insa-rennes.fr

Emploi du temps

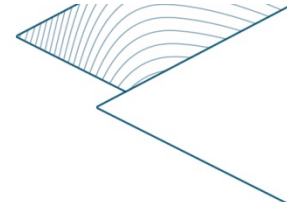
Les emplois du temps sont consultables sur ADE / Campus via l'ENT par les étudiants lorsqu'ils sont inscrits. Les emplois du temps de la première semaine sont affichés en principe par département dans le hall et le couloir enseignement du Bâtiment 2.

Fermeture de la scolarité

Le service Scolarité est fermé à compter **du 27 juillet jusqu'au 17 août 2022**. Les mails peuvent être envoyés à l'adresse scol@insa-rennes.fr, ils seront tous traités à la réouverture de la Scolarité.

Réinscriptions

Les étudiants doivent prendre connaissance de la procédure de réinscription en ligne figurant sur l'Intranet.



Étudiants internationaux s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement supérieur français

Étudiants internationaux hors Europe et étudiants européens n'étant pas en possession de la carte européenne de santé

- > Pour vous inscrire à la Sécurité sociale en France, se connecter sur le site etudiant-etranger.ameli.fr. Il faudra fournir le certificat de scolarité délivré par l'INSA ainsi que les pièces demandées. Démarche à effectuer après l'inscription et le plus tôt possible.
- > La date de prise en charge par la sécurité sociale française partira à compter du jour d'inscription à condition d'avoir bien effectué les démarches sur le site etudiant-etranger.ameli.fr.
- > Les étudiants qui arrivent avant les jours d'inscription sur le territoire français doivent s'assurer qu'ils bénéficient bien d'une couverture santé privée, n'étant pas encore affiliés à la sécurité sociale française.

Étudiants internationaux européens en possession de la carte européenne de santé

Les étudiants ne sont pas affiliés à la sécurité sociale française, ils n'ont pas à s'inscrire sur etudiant-etranger.ameli.fr.

Afin de compléter vos remboursements, vous pouvez souscrire une complémentaire santé auprès de l'organisme de votre choix (une mutuelle étudiante, la mutuelle de vos parents, un autre organisme complémentaire, etc.).

Étudiants extracommunautaires

L'INSA Rennes applique les droits différenciés, nous vous invitons donc à prendre connaissance des modalités sur notre site internet : <https://www.insa-rennes.fr/cout-bourses.html>. Les étudiants règlent leurs droits le jour de l'inscription. Toutefois, vu le montant, nous conseillons aux étudiants de procéder à un virement administratif 10 jours avant le jour de l'inscription. (voir RIB ci-dessous). Les étudiants concernés par l'exonération partielle (résidents fiscaux en France ou étudiants ayant débuté leur scolarité avant la rentrée 2019 dans un établissement français sans rupture jusqu'à la rentrée 2022) devront apporter les justificatifs.

Visas et carte de séjour étudiants internationaux

Étudiants internationaux : ressortissants de l'E.E.E et de l'Union Européenne

À leur arrivée, les étudiants devront être en possession d'un passeport ou d'une carte d'identité, ainsi que la carte européenne de santé couvrant toute l'année universitaire.

Étudiants internationaux : non ressortissants de l'E.E.E et de l'Union Européenne

À leur arrivée, les étudiants devront être en possession d'un passeport avec un visa long séjour mention étudiant ou d'une carte de séjour pour les étudiants déjà présents sur le territoire français.

En parallèle à la candidature INSA, les étudiants internationaux résidant hors Union Européenne doivent engager des démarches auprès de l'espace C.E.F (campus France) de leur pays : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/etudesenfrance/>.

RIB INSA pour effectuer un virement

TRÉSOR PUBLIC		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE	
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ			
Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre comptes (virements, paiements des quittances, etc...)			
Identifiant national de compte bancaire - RIB			
Code banque 10071	Code guichet 35000	N° compte 00001004832	Clé 92
IBAN (International Bank Account Number)			Domiciliation
FR76	1007	1350 0000 0010 0483 292	TPRENNES
Titulaire du compte INST NAL SCIENCES APPLIQ AGENT COMPTABLE INSA 20 AV. DES BUTTES DE COESMES CS 70839 35708 RENNES CEDEX 7 - FRANCE			BIC (Bank Identifier Code) TRPUFRP1



INSA Rennes

20 Avenue des Buttes de Coësmes
CS 70839
35708 Rennes Cedex 7

Tél. +33 (0) 2 23 23 82 00
Fax +33 (0) 2 23 23 83 96

www.insa-rennes.fr

INSA


**MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION**
*Liberté
Égalité
Fraternité*